

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Syndicat international des marins canadiens Mise à jour du groupe de travail COVID-19 Le 26 février 2021

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest
Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est
Chris Given, directeur des relations gouvernementales
Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold)
Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

Voici la plus récente mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC lorsque nécessaire pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

I. Présentation

En date du 23 février 2021, la situation au Canada était la suivante :

- 852 269 cas au total (+41 472 depuis la dernière mise à jour)
- 30 677 cas actifs (-8 502 depuis la dernière mise à jour)
- 21 762 décès (+853 depuis la dernière mise à jour)

Dans son dernier rapport hebdomadaire épidémiologique sur la COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a noté que la majorité des cas ont été signalés en Ontario et au Québec. Dans les sept jours précédant le 23 février 2021, l'Ontario a signalé 7 383 cas tandis que le Québec a signalé 5 479 cas. Ces chiffres ont continué de diminuer au cours des dernières semaines, indiquant une tendance semblable à ce qui a été rapporté dans la dernière mise à jour du groupe de travail. Des mesures de confinement ont été récemment levées dans de

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



nombreuses régions des deux provinces, il sera donc intéressant de voir comment le nombre de cas évoluera dans la semaine qui vient ou dans les deux prochaines semaines. J'espère que ce nombre diminuera encore, mais on s'attend à ce que les deux provinces connaissent une autre hausse en raison de l'assouplissement des restrictions. La Colombie-Britannique, qui a bien réussi à limiter la propagation de la COVID-19 dans la province, a récemment enregistré un peu plus de 3 000 cas au cours des 7 derniers jours.

Le rapport a souligné que :

- Sur l'ensemble des tests effectués (23 880 652), 3,7 % ont donné un résultat positif à la COVID-19.
- La majorité des cas, soit 18,7 %, sont encore observés dans la tranche d'âge des 20-29 ans, tandis que les personnes de plus de 80 ans sont plus susceptibles de présenter des symptômes plus graves, avec un taux d'hospitalisation de 33,2 %.
- Cependant, il faut souligner que des infections, des hospitalisations et des décès ont été signalés dans chaque groupe d'âge, y compris chez les enfants.

La vaccination contre la COVID-19 commence à s'accélérer partout au pays, le gouvernement fédéral continuant d'insister pour que toutes les personnes qui souhaitent recevoir le vaccin puisse le faire d'ici la fin de l'été 2021. Le gouvernement du Québec a récemment annoncé que dès la semaine prochaine (1^{er} mars 2021), les personnes dans la population générale nées en 1936 ou avant pourront se faire vacciner. Le gouvernement a précisé qu'une exception sera faite pour les personnes âgées de 70 ans et plus qui agissent à titre de proche-aidant principal pour une personne âgée de 85 ans et plus. Cela signifie que le conjoint d'une personne répondant aux critères peut également être admissible, même s'il n'a pas encore 85 ans. Jusqu'à présent, plus de 350 000 Québécois ont été vaccinés, ce qui représente moins de 4 % de la population.

En Ontario, le gouvernement affirme que de plus amples détails sont attendus prochainement sur le déroulement de la vaccination. Cependant, la province semble prendre du retard sur les résultats réels de l'inoculation de masse. Le gouvernement s'attend à recevoir un approvisionnement régulier en vaccins contre la COVID-19 dans les semaines à venir, et la province a déclaré cette semaine qu'elle espérait commencer à vacciner les adultes de la population générale âgée de 80 ans et plus d'ici la mi-mars. Des questions demeurent sur les raisons pour lesquelles la province a mis autant de temps à en arriver là. Lundi dernier,

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



seulement 247 042 Ontariens avaient reçu les deux doses du vaccin pour être complètement immunisées contre le virus.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique annoncera comment il déploiera le vaccin contre la COVID-19 la semaine prochaine, les personnes âgées de 80 ans et plus ainsi que les travailleurs des soins de longue durée devant être les premiers en ligne. Certains experts ont critiqué le plan du gouvernement, déclarant qu'il devrait donner la priorité aux travailleurs essentiels et non aux personnes âgées.

Sur la côte est, nous avons vu la province de Terre-Neuve-et-Labrador lutter au cours des dernières semaines après qu'une éclosion de COVID-19 se soit propagée dans une école secondaire de la région de St. John's. La propagation a été attribuée à une nouvelle souche de COVID-19, la variante B117. Il s'agit de la mutation du virus qui a été identifiée pour la première fois au Royaume-Uni et qui serait 50 % plus transmissible que la souche originale de coronavirus. Jusqu'à présent, la province, et la côte est dans son ensemble, ont exceptionnellement bien réussi à contenir les éclosions et la propagation du virus. Depuis le début de la pandémie en mars, Terre-Neuve-et-Labrador n'a enregistré que 963 cas de COVID-19, mais 555 de ces cas sont survenus ce mois-ci.

Alors que certaines régions du pays commencent à déconfiner, nous voulons rappeler aux membres du SIMC de rester vigilants, de porter un masque et de prendre soin de leurs familles. Bien que nous soyons reconnaissants que les restrictions en place aient contribué à réduire le nombre de cas partout au pays, il ne fait aucun doute qu'une fois ces mesures levées, le nombre de cas recommencera à augmenter. Alors, soyez prudents afin de rester en santé.

Liens : <https://health-infobase.canada.ca/covid-19/epidemiological-summary-covid-19-cases.html>

<https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/covid-19-vaccines-quebec-1.5924125>

<https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/covid-19-ontario-february-23-2021-cases-update-1.5924278>

<https://bc.ctvnews.ca/details-on-b-c-s-mass-vaccination-plan-coming-next-week-1.5321681>

<https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/nl-covid-feb-24-1.5925883>

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Votre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles. Votre syndicat est actuellement en pourparlers avec l'ensemble de ses compagnies concernant les protocoles d'aménagement ce printemps.

Les représentants du SIMC ont participé à une « séance de mobilisation ciblée » organisée par Transports Canada avec les intervenants de l'industrie afin de discuter des ordonnances provisoires concernant la COVID-19 en vigueur dans le secteur maritime. Les restrictions qui étaient en place pour restreindre les embarcations de plaisance et les bateaux de croisière transportant plus de 100 passagers ont été prolongées jusqu'au 28 février 2022. Ces restrictions, qui devaient auparavant expirer le 28 février de cette année, interdisent les embarcations de plaisance dans les eaux arctiques canadiennes et les bateaux de croisière transportant plus de 100 passagers dans toutes les eaux canadiennes.

Le SIMC a demandé des renseignements à Transports Canada concernant les périodes de validité des certificats des marins. Ceux dont la date d'expiration est comprise entre octobre 2019 et mars 2021 ont été prolongés jusqu'au 31 mars 2021, mais aucune prolongation supplémentaire n'a été accordée jusqu'à présent. Nous continuons de travailler en collaboration avec Transports Canada et de faire pression sur ce ministère pour que ces délais continuent d'être prolongés au besoin. De plus, le SIMC continue de chercher de l'information sur l'offre de cours, en particulier pour les marins qui doivent suivre une mise à niveau sur les fonctions d'urgence en mer (FUM) afin de rester conforme aux amendements de la STCW 2010 de Manille.

Bien que les certificats soient prolongés jusqu'au 31 mars 2021, nous encourageons tout marin souhaitant renouveler son certificat de compétence à le faire.

Il vous suffit de suivre ces deux étapes simples :

- Scannez les pages pertinentes de votre livre de décharge et des témoignages signés, le cas échéant.
- Envoyez les renseignements numérisés par courriel au centre d'examen de sécurité et sûreté maritimes de Transports Canada le plus près de chez vous.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

« Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir (les examens oraux peuvent désormais être administrés virtuellement) - BSN No. : 21/2020 » :

<https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/revISED-temporary-measures-regarding-marine-personnel-certificates-discharge-books-marine-medical-certificates-marine-counter-services-oral-examinations-can-now-be-administered-virtually>

« Mobilité des travailleurs asymptomatiques du secteur maritime durant la pandémie de COVID-19 - BSN No. : 18/2020 » :

<https://tc.canada.ca/en/marine-transportation/marine-safety/ship-safety-bulletins/mobility-asymptomatic-presumed-non-covid-19-carrying-seafarers-marine-sector-during-covid-19-pandemic-ssb-no-28-2020>

III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

En date du 25 février 2021, la situation à bord était la suivante :

- 0 navires faisaient face à des cas actifs
- 4 navires ayant eu des cas – membres rétablis et de retour au travail
- 11 cas confirmés depuis le début de la pandémie
 - 0 cas actif*
 - 10 cas rétablis
 - 1 décès

Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas d'une exposition à la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19 de la compagnie, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

Puisque le SIMC a maintenant fait face à des cas de COVID-19 à bord de quelques navires, nous recueillons des données et des protocoles sur la base de diverses réponses à des cas positifs afin de partager les meilleures pratiques avec les compagnies et de s'assurer que les protocoles de traitement de la COVID-19 à bord des navires sont à jour et adéquats pour garantir la santé et la sécurité de nos membres, ce qui demeure notre priorité.

IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.

Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.

Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 2 m de toute autre personne)

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région que vous visitez.

V. Restrictions relatives aux congés à terre

Les congés à terre peuvent être un élément important pour assurer la santé et le bien-être des marins. Le SIMC a accepté de soutenir les restrictions relatives aux congés à terre dans les ports suivants uniquement, compte tenu des conditions de confinement récentes à travers le pays* (au 25 février 2021) :

- Tous les ports américains
- Tous les ports au Québec
- Tous les ports en Ontario

*Gardez en tête que certains ports ne pourraient pas disponibles pour un congé à terre en raison de restrictions locales ou provinciales échappant au contrôle immédiat de quiconque (Atlantic Bubble, zones à accès restreint pour les voyages interrégionaux, etc.)

Cette liste pourrait être modifiée à tout moment pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC. Veuillez noter que la situation dans certaines régions est surveillée de près car les cas de COVID-19 sont à la hausse et il se peut que des changements doivent être apportés assez rapidement.

Si vous demandez un congé à terre et que celui-ci vous est refusé dans un port qui ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez en informer immédiatement le délégué de votre navire et contacter le Syndicat afin qu'un grief soit déposé. Veuillez vous assurer de documenter l'instance (lieu, heure, motif du congé à terre, raison du refus, etc.) car le syndicat aura besoin de ces informations pour la procédure de grief.

VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veuillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19 lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.

Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html>

La plupart des compagnies vous demanderont de remplir un questionnaire COVID-19 au sujet de votre état de santé actuel, de vos contacts et de vos antécédents de voyage avant que vous ne montiez à bord. **Remplissez ce questionnaire en toute honnêteté, faute de quoi vous risquez de mettre en péril la santé de vos collègues. Si votre état de santé change après votre embarquement sur le navire, veuillez prévenir immédiatement un superviseur afin que les précautions nécessaires soient prises pour assurer votre santé et protéger vos confrères et consœurs à bord.**

VII. Questions relatives au transport maritime international

Plus d'un million de marins dans le monde sont aujourd'hui touchés par la crise des changements d'équipage qui a frappé les marins du monde entier. Des centaines de milliers de marins sont restés pris à bord bien au-delà de la durée maximale autorisée par la Convention du travail maritime établie à 11 mois. Parallèlement, des centaines de milliers d'autres marins sont restés pris sur la terre, incapables de rejoindre des navires ou de trouver un emploi, et subissent de ce fait des situations économiques terribles dans leurs pays respectifs.

Le 26 janvier 2021, la Fédération internationale des travailleurs des transports (ITF), aux côtés de plus de 300 leaders de l'industrie et des droits de l'homme dans le secteur de la transportation maritime, a signé la Déclaration de Neptune. Il s'agit d'un nouvel engagement mondial axé sur la revue des attentes et la responsabilisation de l'industrie pour qu'elle utilise son influence pour mettre fin à la crise croissante liée aux changements d'équipage. Les

Syndicat international des marins canadiens

200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2

T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



signataires comprennent de grandes multinationales comme BP, Cargill, Rio Tinto et Shell. On attend des signataires qu'ils assument une responsabilité partagée pour résoudre la crise, une initiative dirigée par le Forum maritime mondial.

Le Secrétaire général de l'ITF, Stephen Cotton, salue les engagements des 327 organisations et entreprises. Il a notamment déclaré : « L'ITF salue l'engagement des armateurs, des affréteurs, des investisseurs, des ONG et des groupes industriels qui ont signé la Déclaration de Neptune. Nous nous attendons maintenant à ce que ces deniers passent de la parole aux actes ». Les quatre principaux piliers de la Déclaration de Neptune sont les suivants :

- Reconnaître les marins comme étant des travailleurs essentiels et leur donner un accès prioritaire aux vaccins contre la COVID-19;
- Établir et mettre en œuvre des protocoles de santé standard reposant sur les meilleures pratiques existantes;
- Augmenter la collaboration entre les exploitants de navires et les affréteurs afin de faciliter les changements d'équipage;
- Assurer la connectivité aérienne entre les principaux hubs portuaires pour les marins.

En raison de l'arrivée de nouvelles souches de COVID-19 dans plusieurs pays, dont le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, qui, selon les scientifiques, pourraient être plus contagieuses que le virus d'origine, les autorités d'immigration de certains pays, dont les Philippines, réimplantent maintenant des restrictions relatives aux changements d'équipage. En effet, les Philippines, premier fournisseur d'équipages au monde et destination clé pour les changements d'équipage pendant la pandémie, ont décidé de ne plus faire de changements d'équipage pour les marins ayant visité l'un des 21 pays ciblés deux semaines avant leur visite en République d'Asie du Sud-Est.

Le SIMC continue de jouer un rôle très actif au sein de l'ITF et travaille de pair avec l'OIT et l'OMI. Le Syndicat continue d'appeler les nations et les organisations à désigner les marins comme travailleurs essentiels, à faciliter les changements d'équipage et à ouvrir les frontières aux travailleurs du secteur maritime qui continuent à faire rouler les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en endurant d'énormes souffrances personnelles. Assez, c'est assez.

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, consulter le site web de l'ITF (*en anglais seulement*) :

<https://itfseafarers.org/en>

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667

SIMC MISES À JOUR DU GROUPE DE TRAVAIL COVID-19



<https://www.itfglobal.org/en>

Le SIMC rappelle à tous ses membres qu'ils doivent respecter la politique en matière de COVID-19 de la compagnie pour laquelle ils travaillent. Les recommandations et les opinions exprimées par le groupe de travail COVID-19 du SIMC peuvent différer de la politique des compagnies.

Syndicat international des marins canadiens
200 – 1333, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4K2
T. 514 931-7859 F. 514 931-3667